

SOMMAIRE

Economie 2

- Fiscalité: il est grand temps de passer aux actes!
- Emplois verts: les lignes de force des interlocuteurs sociaux

Entreprises 3

- Le Conseil d'Etat annule l'arrêté royal (AR) relatif à la protection des stagiaires
- La mort en container

Politique sociale 4

- La sécurité sociale: le tonneau des Danaïdes

Ombuds social 5

- Droit de grève: l'arrêt «INBEV» de la Cour d'appel de Liège

Echo régions 5-7

- Plan d'activation du comportement de recherche d'emploi: impact des sanctions ONEM sur les CPAS
- Accords de branche: évolution positive en 2008 mais manque de transparence
- Offrir une expérience de travail aux jeunes

Europe & International 8

- Accords cadres internationaux: un moyen de promouvoir le développement durable?
- Le tribunal Russell sur la Palestine

Notre sécurité sociale à nouveau sur le devant de la scène

Pour les hommes politiques et commentateurs de droite, les déficits budgétaires de l'Etat fédéral s'expliquent par l'augmentation des dépenses de sécurité sociale et du financement alternatif.

Soudainement, les véritables causes de la crise, à savoir les spéculations des banques et l'appât du gain de nombreux PDG, ont été effacées du tableau.

Dans leurs commentaires, peu se soucient des chiffres objectifs.

La cause des énormes déficits budgétaires n'est en effet pas à rechercher dans le «dérapiage» des dépenses sociales.

Peu avant la crise, les dépenses globales en sécurité sociale pour ce qui concerne les travailleurs salariés étaient en baisse.

Elles étaient en effet passées de 16,2% du PIB en 1980 à 15,5% en 2008 (et, ce, déjà depuis les années 90). Pour les mêmes périodes, les dépenses en matière d'allocations sociales et de pensions sont passées de 12,7 à 10,7%.

C'est la crise qui explique l'important déficit de notre sécurité sociale. Les recettes au niveau des cotisations sociales ont fortement diminué, à l'inverse des dépenses en chômage.

Ce déficit dans la sécurité sociale, nous le traînerons encore pendant quelques années. Il faudra en effet attendre longtemps pour que la nouvelle diminution de l'emploi soit neutralisée.

Pour 2010 et 2011, l'Etat suppléera. La ministre des Affaires sociales ONKELINX y a veillé. Mais pour 2012 et les années suivantes, après les élections fédérales, un déficit de près de 4 milliards € est encore prévu. Et ce n'est qu'une partie du déficit total de l'Etat fédéral, qui se chiffre à 20 milliards. C'est le résultat des économies des années 80 et du plan global de 1993.

Les hommes politiques et employeurs d'inspiration libérale veulent supprimer les déficits en économisant sur les dépenses sociales et sur le secteur public. Ceci ne peut se faire qu'en provoquant un tsunami social. Quant aux responsables de la crise, ils sont mis à l'abri: pas de nouvelles «charges» pour les entreprises ou pour les grandes fortunes.

Les élections fédérales de l'an prochain seront déterminantes pour le maintien de notre système. Entre temps, il faudra dire la vérité sur notre sécurité sociale (à savoir que les dépenses ont diminué) et demander aux gens s'ils souhaitent échanger notre système contre le modèle américain, dans lequel seuls les riches sont suffisamment assurés.

**Transition vers
une société bas
carbone:
le ministre
attend les
recommandations
des interlocuteurs
sociaux**

Dans le cadre de la future présidence belge, le ministre de l'Energie et du Climat entend consulter différentes instances au sujet de la poursuite d'une politique énergétique durable.

Il a demandé au Comité économique et social européen de se prononcer sur la précarité énergétique dans le contexte de la libéralisation et de la crise économique, sur la pénétration à grande échelle des véhicules électriques ainsi que sur l'impact sur l'emploi des politiques énergétiques et climatiques à l'horizon 2050.

Le Ministre formule aujourd'hui une demande similaire au Conseil central de l'économie, où siègent les syndicats (CCE). Il souhaite que les interlocuteurs sociaux lui fournissent un ensemble de recommandations d'actions dans le cadre de l'Avis sur les emplois verts (voir article sur les emplois verts). Il attend également que le CCE mette l'accent sur les conséquences de la crise et de la libéralisation sur les plus défavorisés.

Vu l'importance des sujets, notamment en ce qui concerne l'échec de la libéralisation du secteur de l'énergie, la notion de précarité énergétique ou encore les impacts sociaux de cette transition inéluctable vers une société bas carbone, l'implication des interlocuteurs sociaux est essentielle.

Une première réunion se tiendra au CCE le 12 mars.

Affaire à suivre.

Fiscalité:

il est grand temps de passer aux actes!

Le Réseau pour la justice fiscale et le Financieel Actie Netwerk, au sein desquels se retrouve la FGTB ont adressé une lettre à différents membres du Gouvernement fédéral pour réclamer que celui-ci prenne un engagement politique fort et concret en matière de lutte contre la fraude fiscale.

Dans ce courrier, nous réclamons:

- la mise en œuvre effective des recommandations adoptées par la Commission parlementaire sur la fraude fiscale;
- que soient précisées les responsabilités de chacun des acteurs ministériels et administratifs dans la mise en œuvre des recommandations adoptées;
- que la Commission parlementaire de suivi auditionne les responsables des services administratifs concernés pour préciser les missions de chacun et vérifier l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations parlementaires;
- que la Commission de suivi établisse, en collaboration avec les départements concernés et la Cour des comptes, un rapport de suivi semestriel;
- que, dans un souci de lutte contre les

paradis fiscaux, le Conseil supérieur des finances soit saisi d'une demande de rapport en vue de procéder à une comparaison européenne afin de voir si la Belgique a suivi les recommandations du G20 (relatives à l'augmentation des retenues à la source sur les intérêts, dividendes et redevances versées dans les paradis fiscaux) et de l'OCDE (relatives aux obligations de documentation en matière de prix de transfert).

L'adoption par la Chambre des 108 recommandations en matière de lutte contre la fraude fiscale a constitué un acte politique essentiel. Il est susceptible, en cette période de crise, d'offrir une réponse démocratique à des questions majeures.

Ainsi, outre l'augmentation potentielle des recettes fiscales, les recommandations représentent une occasion à ne pas manquer en vue de répondre aux préoccupations citoyennes ainsi qu'aux revendications syndicales visant la lutte effective contre la fraude fiscale et l'application équitable et effective de l'impôt.

christophe.quintard@fgtb.be
(02 506 82 75)

**Emplois verts: les lignes de force
des interlocuteurs sociaux**

Après plus d'un an de travaux, le Conseil central de l'économie (CCE) et le Conseil national du travail (CNT) sont en passe de remettre un Avis unanime sur les emplois verts.

Pour rappel, la FGTB est pour une définition large du concept d'emploi vert: un concept «qui englobe tous les nouveaux emplois dans un secteur dont l'empreinte écologique est inférieure à la moyenne, qui contribue à l'amélioration des performances globales, même si ce n'est que d'une façon marginale». Par ailleurs, «plutôt que remplacer les emplois existants par des emplois verts complètement différents, c'est le contenu des emplois, la façon dont on travaille, et les aptitudes des travailleurs qui vont devoir changer»⁽¹⁾.

Toute la philosophie de l'Avis est résumée dans son paragraphe 8: «Les Conseils soulignent que, pour être pleinement réussie, une telle évolution postule, d'une part, l'existence d'entreprises économiquement compétitives et, d'autre part, une transition socialement

juste. Ce n'est que si les entreprises sont compétitives et qu'elles peuvent agir dans un environnement international sainement concurrentiel qu'elles seront en mesure d'opérer leur indispensable mutation écologique. Par ailleurs, ce n'est que si, dans le cadre du système de protection sociale existant qui est le nôtre, les travailleurs se préparent, en même temps, correctement aux changements professionnels imposés par les technologies et les processus propres que cette mutation sera socialement acceptée».

Cependant, on peut regretter qu'aucun accord sur les suites à donner aux travaux de cette sous commission n'ait été trouvé pour traduire en propositions concrètes les grands principes de cet Avis.

Les Green Jobs constitueront un des axes majeurs de la présidence belge.

Gageons que nous serons à nouveau amenés à négocier durablement avec les patrons sur le sujet...

sebastien.storme@fgtb.be
(02 506 83 81)

⁽¹⁾ «Green Jobs: Towards Decent Work in a Sustainable, Low-Carbon World». Rapport conjoint Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation internationale des employeurs, (OIE) et la Confédération syndicale internationale (CSI). 2008

Le Conseil d'Etat annule l'arrêté royal (AR) relatif à la protection des stagiaires

Cet AR stipule qu'avant la première affectation à des travaux chez le maître de stage, l'élève-stagiaire doit toujours être soumis à un examen médical. Si tel n'est pas le cas, il ne peut débiter son stage (ou le poursuivre). Ce même AR prévoit également que chaque type de surveillance médicale soit exécutée par le département ou la section ad hoc qui dépend de l'employeur.

Les écoles (ou groupes scolaires) peuvent cependant organiser cette surveillance médicale. Dans ce cas, la cotisation annuelle due au service compétent pour la prévention et la protection au travail s'élève à un tiers du tarif d'application pour un travailleur "normal" (coût à charge du Fonds des maladies professionnelles (FMP)).

L'association des services externes de prévention (COPREV) avait décidé d'introduire un recours en annulation de cet arrêté devant le Conseil d'Etat.

Cependant, ce dernier a annulé cette disposition par son arrêt du 14 décembre 2009, considérant que la différence de

traitement entre les services externes selon que les services effectués concernent les stagiaires ou les travailleurs ordinaires, n'est aucunement justifiée.

Conséquences

Au moment où nous écrivons cet article, le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale ne nous a pas encore soumis de projet d'AR visant à élaborer un nouveau régime. Ce dossier mérite donc d'être suivi avec attention.

D'ici septembre 2010, il faudra une nouvelle réglementation tenant compte des positions de toutes les parties concernées. Notre préoccupation est double : les élèves-stagiaires ont droit à la même protection que les autres travailleurs en matière de santé. Il faut néanmoins éviter que les employeurs n'offrent plus de places de stage par crainte de devoir supporter le coût de la surveillance médicale préventive.

A suivre...

francois.philips@fgtb.be
(02 506 82 60)

La mort en container

La FGTB Transport (UBOT) a organisé une journée d'études pour relayer le cri d'alarme exprimé par le FNV (syndicat hollandais) lors du congrès de la fédération syndicale internationale du transport.

En effet, un nombre considérable de containers venant des quatre coins du monde débarquent dans nos ports et un sur cinq contient des gaz toxiques spécialement destinés à détruire la vermine, les insectes ou autres moisissures. Des vapeurs toxiques s'échappent des produits transportés ou de leur emballage. Et 95% de ces containers ne portent pas ou peu d'indications sur la présence de ces gaz.

Les travailleurs les plus exposés sont les dockers et les routiers qui transportent et déchargent les containers (qui ne sont pas nécessairement ouverts au port). Ils passent souvent directement sur un camion pour continuer le voyage jusqu'au lieu de livraison. Les travailleurs qui réceptionnent alors la marchandise n'ont pas l'expérience des dockers et ne sont pas avertis du danger. C'est d'autant plus dangereux que certains produits toxiques, comme le bromure méthyle, sont

inodores. Rares sont les travailleurs qui sont conscients de la dangerosité de ces gaz. Ils peuvent provoquer des irritations de la peau et des voies respiratoires, des rhinites, des vertiges, des céphalées, et, dans les cas les plus graves, des lésions irréversibles du système nerveux central et périphérique (comme des troubles de la mémoire), des cancers. Ils peuvent aussi tuer.

Si des avancées majeures ne sont pas réalisées, nous nous retrouverons avec 100.000 travailleurs atteints de maladies liées aux produits chimiques dans dix ans.

La FGTB a saisi le Conseil supérieur pour la prévention et la protection au travail de ce grave problème. Pour plus d'infos, surfez sur www.fgtb.be ou consultez le numéro de février du journal FGTB Syndicats.

Enfin, retenons que c'est aussi et surtout au niveau européen qu'il convient d'agir, et c'est urgent. Prendre une mesure isolée dans un Etat ne ferait que déplacer le problème vers les pays voisins.

bruno.melckmans@fgtb.be
(02 506 82 64)

Cycle d'information "Bien-être au travail"

Inspirés par le succès de la matinée d'étude que nous avons organisée l'année dernière au sujet de la CCT n° 100, et en préparation des prochaines élections sociales, la FGTB organisera, au cours de la période 2010-2011, un cycle d'information sur le bien-être au travail.

Ce cycle est destiné aux secrétaires et aux délégués, aux formateurs des centrales et des régionales ainsi qu'aux collaborateurs des services entreprises.

Nous ferons appel à des experts externes en matière de bien-être au travail (conseillers en prévention, services externes de prévention et de protection au travail, instituts de formation...).

La première session, qui se tiendra début octobre, sera l'occasion de faire un état des lieux de la codification de la réglementation relative au bien-être, illustré à l'aide de trois projets d'arrêté royal (actuellement en discussion au Conseil supérieur pour la prévention et la protection au travail).

Chaque partie du programme sera introduite à l'aide d'une étude de cas (un délégué ou un secrétaire syndical esquissera le problème) suivie d'un exposé d'un invité et d'un tour de table avec questions et réponses.

Vous souhaitez davantage d'informations? Vous avez des suggestions pour la 2e et la 3e session qui auront lieu en mars et octobre 2011?

N'hésitez pas à contacter francois.philips@abvv.be (02 506 82 60).

Comment les Européens vivent-ils le climat social?

Dans une enquête sur le climat social, la Commission européenne a demandé l'avis de la population sur la situation professionnelle, financière et économique et sur la protection sociale.

Notre pays obtenait le meilleur score pour un point seulement: les soins de santé. 94% des Belges sont très satisfaits de notre système de soins de santé, contre 64% dans l'Union européenne. 14% des personnes sondées soulignent toutefois un recul à ce niveau ces cinq dernières années.

Près de la moitié des Européens qualifient les prestations de pension de mauvaises alors que 61% des Belges sondés se disent satisfaits des pensions belges.

Autre élément frappant: 35% des Européens considèrent que leur situation professionnelle est mauvaise, voire très mauvaise. Pour les femmes, ce sentiment est encore plus fort. Quant aux peu qualifiés, aux chômeurs et aux pensionnés, ils ont un sentiment plus négatif encore.

Même teneur pour la situation financière: 32% des personnes sondées qualifient leur situation financière de mauvaise à très mauvaise. A ce sujet, les chômeurs affichent le plus mauvais score: seuls 28% d'entre eux considèrent que leur situation financière est satisfaisante.

Un constat étrange: 62% des Belges disent que leurs allocations de chômage sont satisfaisantes. 54% estiment que les allocations de chômage baisseront les 12 prochains mois.

Une des questions concernait la qualité des services publics: 52% des Européens considèrent que ces services tournent mal. En Belgique, 58% des personnes interrogées sont positives par rapport au fonctionnement de ces services. 17% pensent en outre que la qualité de ces services s'améliorera encore l'année prochaine.

La sécurité sociale: un tonneau des Danaïdes?

Dépenses en % du PIB	1980	1985	1990	1995	2000	2005	2008	2010
Allocations sociales	12,7	13,3	11,5	11,6	10,6	11,6	10,6	11,6
Dépenses santé	3,5	3,8	4,0	4,6	4,8	5,3	5,3	6,1
Total	16,2	17,1	15,5	16,2	15,4	16,9	15,5	17,8

Contrairement à ce que disent et écrivent les commentateurs de droite, la part des richesses consacrée à la sécurité sociale des travailleurs salariés n'a pas augmenté mais bel et bien diminué! Seule la crise explique l'augmentation des dépenses de sécurité sociale et l'apparition d'un déficit.

L'intervention de l'Etat n'a-t-elle pas augmenté?

A première vue si. Actuellement le financement alternatif de la sécurité sociale s'élève déjà à 12 milliards d'euros.

Mais en creusant un peu, on constate que l'intervention de l'Etat fédéral n'a jamais été aussi faible (depuis la seconde guerre mondiale, elle s'élève à environ 25%).

Au début des années 90, après la crise du pétrole, DEHAENE sort un lapin de son chapeau:

• **L'intervention de l'Etat** à la sécurité sociale est bloquée au montant nominal de 192 milliards de BEF. **Aujourd'hui, l'intervention de l'Etat au régime des salariés n'est que de 6 milliards d'euros, c'est à dire moins de 10% des dépenses totales et moins de 2% du PIB.**

• Pour couvrir les déficits ainsi créés dans la sécurité sociale, on a inventé "**le financement alternatif**": augmentation des accises, instauration d'une cotisation de crise générale, relèvement de l'impôt sur les revenus mobiliers et immobiliers... Depuis 1995, toutes ces recettes sont converties en un % des recettes TVA.

Même si une grande partie de ces recettes "alternatives" sont payées par les travailleurs, cette opération donnait l'impression que l'Etat intervenait davantage dans le financement alternatif.

Parallèlement, le gouvernement passait de plus en plus de factures, qu'il avait payées lui-même jusque là, à la sécurité sociale.

En réalité, le montant astronomique actuel de 12 milliards d'euros de financement alternatif par lequel tout le monde se laisse aveugler, suffit à peine pour couvrir les frais mis à charge du régime salarié.

A quoi sert le financement alternatif?

- Compensation de 6,2 milliards d'euros de réductions des cotisations: 5,5 milliards de réductions des cotisations patronales et 700 millions de réductions des cotisations personnelles pour les bas salaires (bonus emploi).
- Le financement de l'accroissement des dépenses santé coûte 4 milliards de plus en termes de financement alternatif. Depuis janvier 2008, les soins de santé sont devenus universels. Dorénavant, tous les Belges ont droit à la même assurance santé légale. Mais les salariés continuent à payer 91% de la facture!
- Des compensations officielles d'autres dépenses qui ont été mises à charge de la sécurité sociale. Il s'agit d'un peu plus d'un milliard d'euros: les titres services (650 millions), les cellules pour l'emploi, les ALE, les conventions de premier emploi pour le secteur public, les contrats de sécurité pour les communes, le congé éducation payé, la réforme des zones de police, etc.
- Un petit montant résiduaire qui ne suffit pas pour payer le reste des factures passées à la sécurité sociale.

En fin de compte, il reste à peine 2 milliard d'euros en termes de financement alternatif qui officiellement ne servent pas à compenser de nouvelles dépenses. Mais en pratique, bon nombre des dépenses mises à charge de la sécu, ne sont pas ou ne sont que partiellement compensées: l'interruption de carrière et le crédit temps (+800 millions d'euros), les titres services (pour lesquels la sécurité sociale reçoit 350 millions trop peu), l'activation (= le maintien de l'allocation de chômage pendant l'occupation = 280 millions d'euros), etc.

En réalité, le financement alternatif n'est donc pas une intervention de l'Etat au profit de la sécurité sociale mais une compensation (insuffisante) pour des charges qui ont été répercutées sur la sécurité sociale.

jef maes@fgtb.be (02 506 82 51)

Droit de grève: l'arrêt «INBEV» de la Cour d'appel de Liège

Dans le cadre du conflit INBEV, le Tribunal de 1ère instance de Liège a refusé d'accéder à la demande patronale de faire cesser des prétendues «voies de fait» (refus d'accès à l'entreprise...) sur base d'une procédure sur requête unilatérale.

L'employeur est alors allé en appel et la Cour de Liège a confirmé, en date du 14 janvier 2010, la décision du premier juge dans un arrêt longuement motivé. Il en ressort qu'une procédure contradictoire classique (donc, en présence des 2 parties liées au conflit) était parfaitement possible (la partie syndicale étant connue) et la grève prévisible (assemblées syndicales de décision). Selon la Cour, l'action des grévistes était légitime et proportionnée. La Cour rappelle en effet que la grève est le seul moyen de pression économique des travailleurs afin d'obtenir une concession à laquelle l'entreprise n'aurait pas spontanément

consenti (dans le cas qui nous occupe, le retrait d'un plan de licenciement collectif en vue de la protection de l'emploi). La Cour rappelle que les Cours et tribunaux ne peuvent «limiter ou interdire que les actes de grève portant atteinte à la vie ou à l'intégrité physique des personnes ou à un intérêt vital pour la nation». Elle conclut qu'il n'y avait pas d'atteinte de ce genre dans le cas d'espèce et que l'absence d'approvisionnement en boissons produites par INBEV (bière...) ne porte également «pas atteinte aux besoins vitaux des habitants du pays». La Cour dit encore que menacer les intérêts économiques de l'employeur est l'exercice exact de la pression économique dont le droit est reconnu aux travailleurs (pas de «voies de fait» dont les tribunaux pourraient ordonner la fin). Arrêt évidemment intéressant !

valerie.jadoul@fgtb.be, (02 506 82 70)

Journée d'étude sur l'emploi des personnes handicapées

Le SPF Emploi organise ce 23 mars une journée d'étude consacrée à l'emploi des personnes handicapées.

Cette journée d'étude a pour objectifs :

- de clarifier la situation actuelle;
- de démontrer qu'il est possible d'accueillir des personnes handicapées ;
- de mettre en lumière les points de friction entre la législation et la pratique.

Renseignements et inscriptions à l'adresse: <http://www.emploi.belgique.be/defaultNews.aspx?id=27862>

<http://www.werk.belgie.be/defaultNews.aspx?id=27862>

ECHO REGIONS

Plan d'activation du comportement de recherche d'emploi: impact des sanctions ONEM sur les CPAS

La FGTB de Bruxelles a récemment pu prendre connaissance d'une étude fédérale, commanditée par le SPP *Intégration sociale*, sur l'impact des sanctions ONEM sur les CPAS⁽¹⁾.

Cette étude, outre qu'elle confirme nombre de constats faits par ailleurs par la FGTB (par ex. une augmentation significative des sanctions ONEM depuis la mise en œuvre, en 2004, de la politique d'activation), permet d'objectiver les reports de charges sur les CPAS:

- plus de 30% des exclus définitifs dans le cadre de la procédure ONEM émergent au CPAS;
- les personnes sanctionnées ont des 'durées de dépendance aux CPAS' bien plus longues que le public «habituel» de ces Centres.

L'étude confirme également l'une des critiques fondamentales formulées par les organisations syndicales à l'adresse des politiques d'activation: leur mise en œuvre a un impact évident sur la dégradation des conditions salariales et

sur le développement de la précarité de l'emploi.

En cas de retour à l'emploi, les personnes qui ont été sanctionnées connaissent moins souvent des emplois à temps plein, sont confrontés à des jobs intérimaires ou du type 'titres-services', perçoivent des salaires moins bons et ont généralement des emplois plus instables.

Des chiffres spécifiques aux dix-neuf CPAS bruxellois font actuellement défaut mais nous avons néanmoins pu consulter ceux relatifs au CPAS de la Ville de Bruxelles. Sans grande surprise, nous constatons que l'activation du comportement de recherche d'emploi a également un impact considérable, surtout financier, sur le CPAS. Ce constat renforce la FGTB de Bruxelles dans sa volonté d'exiger la suspension immédiate de la procédure d'activation du comportement de recherche d'emploi.

samuel.droolans@fgtb.be (02 552 03 59)

(1) «Flux potentiels des sanctionnés vers les CPAS. Le plan d'activation du comportement de recherche», septembre 2009.

Régularisation des sans-papiers

La FGTB de Bruxelles et l'asbl Habiter Bruxelles, soutenues par la Région, ont mis en place une permanence, accessible à tout travailleur sans papiers, affilié ou non, remplissant les conditions de régularisation par le travail. Notre permanence a reçu une centaine de personnes en trois mois et introduit 44 dossiers.

Elle reste accessible sur RDV :

rue de Monténégro 59,
1060 Saint-Gilles,

du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00.

Yaël GUILLAUME:
yael.guillaume@fgtb.be
tel. 0472 19 79 26

Marie-José CUESTA:
marie-jose.cuesta@fgtb.be
tel. 0497 49 58 65

Emission télévisée «Regards» FGTB: «Services publics indispensables»

Qu'il rende des services ou qu'il produise des biens, le secteur public a pour vocation de rendre accessibles à tous un certain nombre de biens et de services qui, s'ils étaient livrés à une logique du marché et du profit, seraient réservés à quelques-uns. C'est l'Etat qui est le garant de l'intérêt général. C'est lui qui assure la continuité du service, l'égalité entre les citoyens et l'accessibilité à tous.

Les services publics constituent un antidote puissant contre l'exclusion et constituent un moyen privilégié pour les citoyens d'exercer leurs droits.

La FGTB wallonne revendique un renforcement des rôles de l'Etat dans le cadre d'un projet de société solidaire fondé sur l'égalité et la démocratie. Mais des services publics de qualité, socialement efficaces, exigent des moyens nécessaires pour assumer leurs missions. L'impôt est le principal moyen de financement de ces services et chaque citoyen y contribue en fonction de ses revenus.

Dans cette émission, «Regards» FGTB a pour objectif de réhabiliter avec force l'Etat social, redistributeur, régulateur et de réaffirmer que les services publics sont indispensables pour que chaque citoyen puisse mener une vie digne. «Regards» rend aussi hommage à ces travailleurs qui se mettent au service des autres: facteurs, enseignants, pompiers, infirmiers, travailleurs de la culture...

L'émission de la FGTB wallonne, produite par le CEPAG, sera diffusée le 20 mars à 10h30 sur la Une. Elle sera rediffusée le 24 mars vers 23h15 sur la Deux.

*Pour toute info:
daniel.wojtalik@cepag.be
(02 506 83 96)*

Accords de branche: évolution positive en 2008 mais manque de transparence

Dans le cadre du Protocole de Kyoto, la Belgique s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) de 7,5% durant la période 2008-2010 par rapport à 1990. Suite à l'accord sur la répartition entre l'Etat fédéral et les trois Régions du pays, la Région wallonne s'est fixé un objectif de 7,5% de réduction de ses émissions de GES.

Conséquence de cet engagement : on a pu assister à des accords basés sur la volonté commune de la Région et des secteurs de la chimie (Essenscia) et du papier (Cobelpa) qui ont abouti à la signature des premières conventions Accord de branche, en 2003.

Un Accord de branche entre la Région wallonne et une fédération professionnelle vise à réduire les émissions de CO2 et à améliorer l'efficacité énergétique des entreprises qui signent cet accord. La fédération doit alors atteindre des objectifs sectoriels, eux-mêmes déterminés par des objectifs individuels des entreprises du secteur participant.

Rien de nouveau dans le rapport 2008

Le rapport public «Accords de branche Wallonie 2008» est paru et, le 11 février dernier, les Commissions CERA (environnement) et Energie du Conseil économique et social de la Région wallonne se sont réunies, avec les membres du Conseil wallon de l'environnement pour le développement durable (CWEDD) en vue de faire le point.

Parmi les constats positifs: les objectifs globaux d'efficacité énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre sont atteints. Sept accords répondent à leur objectif final en 2008, contre cinq en 2007. Les résultats de 2008 dépassent les objectifs fixés, malgré la crise qui a frappé le dernier trimestre. Mais il est à craindre que les résultats de 2009 pâtissent de la mauvaise situation conjoncturelle.

Par contre, 2008 n'amène rien de nouveau par rapport aux années précédentes. De plus, les résultats sont présentés de manière partielle: il y a un manque d'informations financières élémentaires pour mesurer précisément l'évolution des indicateurs présentés.

Depuis le lancement du processus «Accords de branche», la FGTB wallonne souligne le peu de transparence du système. La confidentialité des données individuelles qui frappent les entreprises contractantes ne permet pas d'accéder aux informations sur la mise en œuvre de ces accords ou des avantages financiers qui en découlent.

Pour nous, il est utile d'insister sur le rôle fondamental d'un contrôle à la base par les organes de concertation interne ou, à défaut, par la délégation syndicale. Les organisations syndicales doivent pouvoir siéger, au même titre que l'Union wallonne des entreprises, en qualité d'observateurs au sein des Comités directeurs pour exercer un contrôle sur le bon déroulement des accords et l'utilisation efficace de l'argent public.

Du côté des entreprises signataires, il serait intéressant de savoir si elles réalisent effectivement une amélioration de leur efficacité énergétique et/ou de la réduction de leurs émissions de CO2 et de connaître le montant des différents avantages financiers dont elles bénéficient.

Le secteur industriel est le seul à diminuer ses consommations depuis 2002. L'industrie représente à elle seule environ 45% de la consommation finale d'énergie de la Wallonie en 2008. Il reste donc 55% de la consommation énergétique de la Région sur lesquels des efforts peuvent être fournis pour réduire les GES. C'est pourquoi, nous insistons sur l'importance de privilégier des politiques telles que les alliances emploi-environnement.

cepag@rise.be (02 506 83 96)

Offrir une expérience de travail aux jeunes

La crise risque de repousser les jeunes arrivés récemment sur le marché du travail dans le chômage de longue durée. Au moment de la reprise économique, ils accuseront un retard certain. Quels sont alors les points positifs et les points négatifs des différentes propositions visant à offrir une expérience de travail aux jeunes ?

Trois propositions

1000 trajets d'accompagnement supplémentaires assortis de possibilités de stage, appelés Werk@telier. Groupe cible : les jeunes de moins de 25 ans au chômage depuis au moins un an et qui n'ont pas reçu d'offre de la part du VDAB. Les jeunes sont intégrés dans un projet (collectif) qui se rapproche au plus près de la réalité des entreprises, le but étant de leur donner la possibilité d'acquérir des compétences supplémentaires. L'accompagnement peut avoir une durée allant jusqu'à six mois. Il est possible aussi de suivre des stages courts (13 semaines maximum). Il est fait appel à des organisations partenaires (a.s.b.l, agences intérimaires, ...) pour assurer l'accompagnement et rechercher des places de stage.

Élargissement temporaire du groupe-cible WEP+: WEP+ est une mesure existante destinée aux travailleurs au chômage depuis deux ans. Cette mesure offre une expérience de travail dans une a.s.b.l. agréée ou dans le non marchand (maximum 18 mois). L'expérience au travail comprend une formation sur le tas ainsi qu'un accompagnement. Dans le cadre du plan pour l'emploi, le groupe cible est élargi temporairement aux demandeurs d'emploi qui sont au chômage entre un et deux ans (au lieu de deux ans minimum). 260 places supplémentaires sont prévues pour les demandeurs qui sont au chômage depuis un an.

Enfin, il y a eu la proposition du député sp.a Güler TURAN: un **Plan d'expérience au travail pour jeunes travailleurs.** D'une part, le sp.a souhaite responsabiliser les employeurs pour qu'ils prévoient un nombre suffisant de places de stage dans le cadre des mesures existantes, y compris en cette période de crise. D'autre part, le sp.a plaide pour des possibilités supplémentaires à l'adresse des jeunes afin de maintenir à niveau leurs compétences par des stages et le bénévolat. Le sp.a veut plus particulièrement permettre des stages

non rémunérés de trois à six mois avec maintien des allocations. Cette initiative serait limitée au secteur public et au non marchand avec des garanties concernant la qualité du stage, l'accompagnement et la certification des compétences.

Notre position

Pour la FGTV flamande, l'utilisation optimale des instruments existants est une priorité absolue. Plus particulièrement les employeurs doivent être incités à offrir davantage de places de stage et d'expérience au travail. Il ne peut être question d'organiser la chasse aux jeunes demandeurs d'emploi sans leur offrir des perspectives de trouver un emploi. Mais il faut également prévoir des possibilités supplémentaires pour offrir une expérience de travail aux jeunes.

La méthode utilisée dans le cadre du Werk@telier est positive. Le projet reste dans le contexte des autres stages qui peuvent être suivis via le VDAB. Une attention toute particulière doit être consacrée à la qualité de l'accompagnement ainsi qu'aux modalités et au contenu du stage. Toutefois, le nombre de places prévues est trop limité.

L'élargissement du WEP+ est également positif. Le problème est toutefois la faisabilité des modalités techniques et le financement qui laisse déjà à désirer dans les "leerwerkbedrijven" (entreprises d'expérience de travail). L'élargissement du nombre de place ne changera pas cette situation. Cette mesure sera donc inopérante si on ne règle pas d'abord les problèmes de financement.

Enfin, un élément positif de la proposition du sp.a est la responsabilisation des entreprises pour prévoir des emplois et des places de stage et d'expérience de travail. Toutefois, la proposition risque d'organiser et de promouvoir le travail non rémunéré et ce pour une période plus longue que les stages ordinaires. Elle risque également d'avoir un effet de substitution sur les emplois existants. Signalons toutefois que la proposition est limitée au secteur public et au non-marchand, ce qui diminue les risques. Pour la FGTV, cette mesure ne peut être réalisée que sur une base volontaire et avec des garanties bétonnées pour éviter les effets de substitution et de remplacement.

pdiepvvents@vlaams.abvv.be
(02 506 82 48)

Economie sociale: partenaire ou concurrente des syndicats?

Série d'études de l'Instituut samenwerking universiteit arbeidersbeweging (ISUA)

L'économie sociale a le vent en poupe: des centaines d'initiatives et de projets la concernant sont prises et des milliers d'emplois en découlent.

Diriger une entreprise et produire avec d'autres objectifs que faire des bénéfices n'est pas nouveau (songeons aux nombreuses coopératives nées à l'ombre des mouvements syndicaux).

Cependant, depuis la crise économique des années 80, un nouveau phénomène s'est manifesté à côté et en dehors des organisations sociales classiques: des initiatives favorables à l'emploi à destination des groupes les plus oubliés, des ateliers sociaux. Ils offrent de réelles opportunités aux oubliés du marché du travail «traditionnel».

Pendant le cycle d'études, divers aspects de l'économie sociale seront abordés, avec une attention particulière à la position syndicale.

Jeudi 18 mars 2010:

L'économie sociale et le marché libre dans une perspective européenne.

Jeudi 25 mars 2010:

L'entrepreneur social: ami ou concurrent des syndicats?

Endroit:

UA, Campus Drie Eiken, Antwerpen

Plus d'info:

Dominique Kiekens,
tél.: 03 265 54 40,
Dominique.kiekens@ua.ac.be

Inscriptions:

els.peeters@ua.ac.be,
fax 03 265 59 77 + € 30 à verser sur le cc 735-0184644-41 (Université d'Anvers) en mentionnant "sociale économie" + le nom du participant.

Europe 2020

Le comité exécutif de la CES s'est réuni les 9 et 10 mars et a affirmé une position pour le Sommet de printemps des chefs d'Etats et de gouvernements (25 – 26 mars). Texte disponible sur www.etuc.org.

La FGTB fera partie de la délégation syndicale qui rencontrera Herman Van Rompuy le 23 mars pour expliquer le point de vue syndical. Au menu: Plan de relance éco-solidaire, protection sociale, services publics forts, régulation financière, fiscalité équitable.

Accords cadres internationaux: un moyen de promouvoir le développement durable?

C'est sur cette question que les Organisations syndicales, les employeurs et des représentants politiques se sont penchés à l'occasion d'une conférence organisée par la CES les 16 et 17 février 2010.

Le débat a été lancé par la présentation d'une étude (réalisée par deux bureaux d'étude syndicaux, Sustainlabour et Syndex) sur le thème des accords cadres internationaux et, plus particulièrement, sur les clauses environnementales et les clauses relatives à la santé et la sécurité au travail qu'ils renferment. Les constatations faites dans l'étude ont été complétées par différents témoignages sur les accords cadres.

Les accords cadres internationaux sont négociés par les entreprises multinationales et les fédérations syndicales internationales, l'objectif premier étant le respect des normes de travail internationales dans tous les sièges de l'entreprise.

Ces accords confèrent une dimension

internationale au dialogue social.

En outre, ils constituent un lien réussi entre le niveau régional (où ils sont appliqués) et le niveau mondial (où les accords sont négociés). Un bémol toutefois : ces accords ne sont pas juridiquement contraignants. Les syndicats sont dès lors mis au défi d'intégrer un système de contrôle efficace dans les accords et de veiller à ce qu'il ne reste pas lettre morte.

Il est indéniable que ces accords ont contribué à un meilleur respect des normes de travail. On y retrouve de nombreuses clauses relatives à la santé et à la sécurité au travail qui ont permis d'améliorer la situation.

En revanche, les clauses environnementales sont moins fréquentes et moins détaillées. Dans ce domaine, il y a encore du pain sur la planche. Le potentiel d'accords cadres internationaux permettant de promouvoir le développement durable n'est pas encore suffisamment exploité!

jo.vervecken@fgtb.be (02 506 82 78)

RELATIONS INTERNATIONALES

Colombie

Les syndicats belges ont profité de la présence à Bruxelles de deux représentants syndicaux colombiens pour bénéficier de leur témoignage devant les groupes parlementaires de la Chambre ce 24 février.

En effet, tant au niveau belge qu'au niveau européen, des procédures sont en cours sur des traités commerciaux ou d'investissements.

En outre, un projet de Résolution sur la Colombie est toujours pendant au Parlement. De nouvelles auditions, notamment des syndicats belges, devraient avoir lieu dans le courant de mars. Ce 1er mars annoncera aussi les négociations du traité bilatéral UE/Colombie.

Le tribunal Russell sur la Palestine

La FGTB était présente au tribunal Russell sur la Palestine qui s'est tenu à Barcelone du 1er au 3 mars. Si cette initiative citoyenne n'a aucun effet contraignant, l'apport de juristes, scientifiques et hommes politiques de renommée internationale a néanmoins un important impact «name and shame» sur le plan moral.

Partant des thèmes tels que le droit à l'autodétermination du peuple palestinien, le blocus de la Bande de Gaza, l'opération "Plomb durci", l'annexion de Jérusalem-Est, la construction du Mur, les colonies et le pillage des ressources naturelles dans les territoires palestiniens, le tribunal a montré combien Israël violait le droit international, les droits de l'homme et les principes démocratiques. Les exemples de traitement inhumain des Palestiniens, des crimes de guerre contre le citoyens, de soins de santé médiocres, de pauvreté (en raison du chômage élevé notamment) étaient criants. A plusieurs reprises, il a été fait référence à l'ancienne "Apartheid" en Afrique du Sud.

L'attitude de l'Europe et des Etats membres face à la situation a été un élément central dans ce tribunal. Les conclusions étaient sans équivoques: par sa passivité, l'Union européenne se rend coupable de violation des conventions juridiques internationales.

Les solutions possibles ont également été abordées. D'abord, la suspension du traité d'association entre l'UE et Israël (l'article 2 pose des conditions claires en matière de respect des droits de l'homme et de la démocratie). Un embargo total sur les livraisons d'armes a été exigé et il a été demandé aux gouvernements des Etats membres d'insister sur des initiatives concrètes. Point important s'il en est car des négociations sont en cours pour qu'Israël fasse partie de l'OCDE, ce qui reviendrait à un 'upgrading' des relations internationales d'Israël.

Au cours d'une deuxième session (qui se tiendra en octobre à Londres), le Tribunal abordera la point de l'implication des multinationales dans la question.

**christian.vancoppenolle@fgtb.be
(02/289 08 64)**